

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	26 mai 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 mai 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0448

Article 42.004 **Avis de motion et adoption d'un projet de règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry / Soumettre ce dossier à l'Office de consultation publique / Délégation de pouvoirs à la greffière**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry;

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-03-093 le « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du Centre de tennis du parc Jarry;
- de soumettre, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

.../2

Un débat s'engage.

(...)

Adopté à la majorité des voix (le conseiller Marvin Rotrand enregistre sa dissidence).

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1030689001

Jacqueline LEDUC

Greffière